

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1911 s'élève à fr. 4,395,353 »

Les crédits alloués pour 1910 (y compris le crédit de 25,000 francs alloué par la loi du 13 mai 1910 pour secours aux victimes des inondations en France) montent à fr. 4,206,908 »

AUGMENTATION. . . . fr. 188,445 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1911	fr.	4,395,353	»
— 1910		4,481,908	»
<hr/>			
AUGMENTATION fr.			213,445 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1911	fr.	»	
— 1910		25,000	»
<hr/>			
DIMINUTION			25,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1911 fr. 188,445 »

L'augmentation des dépenses ordinaires se justifie ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.

Crédit demandé pour 1911	fr.	518,570	»
— alloué pour 1910		514,775	»
<hr/>			
AUGMENTATION. . . . fr.			3,795 »

résultant des modifications apportées aux cadres de l'Administration centrale

NOTE PRÉLIMINAIRE.

par l'arrêté royal du 14 janvier 1910 (extensions de personnel compensées en partie par la suppression d'une direction générale).

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir en 1911 l'allocation de 6,000 francs en charge temporaire, déjà inscrite au Budget de 1910, pour compléter le mobilier de bureau et le matériel de service de l'annexe du Musée commercial établie à Laeken.

ART. 5. — *Achat de décosations d'ordres de chevalerie.*

L'ancien libellé portait : « Achat de décosations de l'Ordre de Léopold ». L'administration des Ordres de l'Étoile africaine et de Léopold II (ordres coloniaux) ayant été confiée au Département des Affaires Étrangères (arrêté royal du 9 mai 1910), il est nécessaire d'étendre la portée du crédit.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART.-6. — *Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)*

Crédit demandé pour 1911	fr.	4,454,000	»
— alloué pour 1910		4,339,000	»
		AUGMENTATION. . . . fr.	415,000 »

I. — Le Gouvernement se propose :

1° De relever de la manière suivante les traitements des conseillers et des secrétaires de légation :

	fr.	Barème	
		actuel.	nouveau.
Conseillers	9,000	»	10,000 »
—	10,000	»	12,000 »
—	11,000	»	14,000 »
Secrétaires	5,000	»	6,000 »
—			7,000 »
—			8,000 »

2° D'allouer à tout agent qui, sans être titulaire d'un poste de secrétaire,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est envoyé à l'étranger, un traitement calculé sur le pied de 4,200 francs par an, soit 350 francs par mois de séjour hors du pays.

Une somme de 83,000 francs est présumée nécessaire à ces fins.

H. — Les indemnités allouées aux chefs de mission en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national sont actuellement imputées sur l'article 44, commun aux services diplomatique et consulaire. Il paraît préférable de grouper ces allocations avec les appointements faisant l'objet de l'article 6 et dont elles sont le complément.

D'autre part, l'expérience a démontré la nécessité d'indemniser les mêmes agents, ainsi que les conseillers et secrétaires, des charges exceptionnelles qu'ils ont à subir à raison de circonstances accidentelles et passagères telles qu'une situation économique ou politique troublée dans le pays de leur résidence.

Ces divers chefs d'indemnité sont ajoutés au libellé de l'article 6, dont la dernière rubrique est augmentée de 32,000 francs.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 9. — *Traitements d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	21,500	»
— alloué pour 1910.		27,000	»
DIMINUTION	fr.	5,500	»

Une somme de 6,000 francs avait été allouée au Budget de 1910 en vue de la création d'un emploi de chancelier à la Légation de Washington. Cette mesure n'étant pas réalisée, le crédit peut être réduit d'autant, sauf à retenir une somme de 500 francs destinée à une augmentation de traitement.

ART. 10. — *Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	167,450	»
— alloué pour 1910.		158,000	»
AUGMENTATION.	fr.	9,450	»

proposée en vue de la création d'un emploi d'interprète auprès du Consulat général de Tientsin (Chine), ainsi que du relèvement des traitements de quelques drogmans et employés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Frais de chancellerie.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	32,000	»
— alloué pour 1910		26,000	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

On prévoit la nécessité de relever les allocations de certaines légations à raison de charges nouvelles, notamment de travaux extraordinaires nécessitant la collaboration d'employés temporaires.

ART. 14. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	160,000	»
— alloué pour 1910		75,000	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	85,000	»

Cet article s'appliquera désormais au service consulaire seul, ce qui concerne le corps diplomatique étant transféré à l'article 6 ainsi qu'il est dit plus haut; le libellé est modifié en conséquence (« service consulaire » au lieu de « service extérieur »).

L'augmentation est demandée principalement dans les vues déjà indiquées par la note relative à l'article 14 du Budget de 1910 : il s'agit d'assurer l'installation convenable des consulats dans les localités où les loyers sont d'une cherté extraordinaire.

ART. 15. — *Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement).*

Il a été reconnu nécessaire de compléter le libellé de cet article, afin de permettre la liquidation d'avances qui, d'après l'époque où elles doivent être utilisées par des membres de la garde, peuvent parfois incomber à deux exercices budgétaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE VII.****COMMERCE. — ÉMIGRATION.**

ART. 20. — *Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque.* (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.)

L'allocation de 7,500 francs en charge temporaire, inscrite au Budget de 1910, a servi à constituer partiellement le fonds d'exposition de l'annexe du Musée commercial créée à Laeken.

Il y a lieu de maintenir cette allocation au Budget de 1911 aux fins de compléter les collections et les documents.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1911 est fixé à la somme de quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-trois francs (4,395,353 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld op de som van vier miljoen drie honderd vijf en negentig duizend drie honderd drie en vijftig frank (4,395,353 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 18^e October 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

JUL. LIEBAERT.

De Minister van Financiën,

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1911.**

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.																																							
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.																																										
EERSTE HOOFDSTUK.																																										
HOOFDBEHEER.																																										
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	21,000																																							
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpgelden	518,570	518,570																																							
3	Materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.</i>)	75,000	657,570																																							
4	Geheime uitgaven	15,000	15,000																																							
5	Aankoop van ereteekens voor riddersorden	50,000	50,000																																							
HOOFDSTUK II.																																										
GEZANTSCHAPPEN.																																										
6	Jaarweddelen der diplomatische ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatische ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van het tegenwoordig artikel.)																																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Jaarwedde.</th> <th>Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.</th> <th>TOTAAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Duitschland</td> <td>21,000</td> <td>50,000</td> <td>71,000</td> </tr> <tr> <td>b) Oostenrijk-Hongarije</td> <td>21,000</td> <td>50,000</td> <td>71,000</td> </tr> <tr> <td>c) Brazilië</td> <td>16,000</td> <td>20,000</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>d) China</td> <td>16,000</td> <td>30,000</td> <td>46,000</td> </tr> <tr> <td>e) Denemarken en Noorwegen</td> <td>21,000</td> <td>12,000</td> <td>33,000</td> </tr> <tr> <td>f) Spanje</td> <td>21,000</td> <td>18,000</td> <td>39,000</td> </tr> <tr> <td>g) Vereenigde Staten</td> <td>21,000</td> <td>45,000</td> <td>66,000</td> </tr> <tr> <td>h) Frankrijk</td> <td>21,000</td> <td>40,000</td> <td>61,000</td> </tr> <tr> <td>i) Groot-Brittanie</td> <td>21,000</td> <td>50,000</td> <td>71,000</td> </tr> </tbody> </table>	Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.	a) Duitschland	21,000	50,000	71,000	b) Oostenrijk-Hongarije	21,000	50,000	71,000	c) Brazilië	16,000	20,000	36,000	d) China	16,000	30,000	46,000	e) Denemarken en Noorwegen	21,000	12,000	33,000	f) Spanje	21,000	18,000	39,000	g) Vereenigde Staten	21,000	45,000	66,000	h) Frankrijk	21,000	40,000	61,000	i) Groot-Brittanie	21,000	50,000	71,000	
Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.																																								
a) Duitschland	21,000	50,000	71,000																																							
b) Oostenrijk-Hongarije	21,000	50,000	71,000																																							
c) Brazilië	16,000	20,000	36,000																																							
d) China	16,000	30,000	46,000																																							
e) Denemarken en Noorwegen	21,000	12,000	33,000																																							
f) Spanje	21,000	18,000	39,000																																							
g) Vereenigde Staten	21,000	45,000	66,000																																							
h) Frankrijk	21,000	40,000	61,000																																							
i) Groot-Brittanie	21,000	50,000	71,000																																							

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
		TraitemenT.	Frais de représentation et de logement.		
	f) Grèce	16,000 »	11,000 »	27,000 »	
	k) Italie	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
	l) Japon	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
	m) Grand-Duché de Luxembourg	16,000 »	4,000 »	20,000 »	
	n) Maroc	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
	o) Mexique	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
	p) Pays-Bas	21,000 »	25,000 »	46,000 »	1,454,000 »
	q) Perse	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
	r) Portugal	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
	s) Roumanie	21,000 »	13,000 »	34,000 »	
	t) Russie	21,000 »	50,000 »	71,000 »	
	u) Saint-Siège	21,000 »	19,000 »	40,000 »	
	v) Serbie	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
	w) Suède	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
	x) Suisse	21,000 »	6,000 »	27,000 »	
	y) Turquie	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
	TraitemenT d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
	TraitemenTs des conseillers et secrétaires	300,000 »	»	300,000 »	
	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'anée. Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	46,000 »	»	46,000 »	
		847,000 »	607,000 »	1,454,000 »	
CHAPITRE III.					
CONSULATS.					
7	TraitemenTs des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi			1,176,900 »	1,176,900 »
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE VOYAGE.					
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, esafettes, courses diverses			160,000 »	160,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.		TOTAAL per hoofdstuk.
		Jaarwedge.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	
j) Griekenland	16,000 »	11,000 »	27,000 »	
k) Italië	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
l) Japan	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
m) Groothertogdom Luxemburg . . .	16,000 »	4,000 »	20,000 »	
n) Marokko	18,000 »	12,000 »	28,000 »	
o) Mexico	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
p) Nederland	21,000 »	25,000 »	46,000 »	1,454,000 »
q) Perzië	16,000 »	20,000 »	36,000 »	1,454,000 »
r) Portugal	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
s) Rumenië	21,000 »	13,000 »	34,000 »	
t) Rusland	21,000 »	50,000 »	71,000 »	
u) Heilige-Stoel	21,000 »	19,000 »	40,000 »	
v) Servië	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
w) Zweden	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
x) Zwitserland	21,000 »	6,000 »	27,000 »	
y) Turkije	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
Jaarwedge van een Gevolmachtigd minister, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
Jaarweddelen der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	300,000 »	»	300,000 »	
Voorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren. Tijdelijke toegangen aan diplomatische ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	46,000 »	»	46,000 »	
	847,000 »	607,000 »	1,454,000 »	
HOOFDSTUK III.				
CONSULATEN.				
7	Jaarweddelen der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden		1,176,900 »	1,176,900 »
HOOFDSTUK IV.				
REISKOSTEN				
8	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen		160,000 »	160,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.			
CHAPITRE V.						
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.						
9	Traitements d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris ; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin	21,500	•			
10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	167,150	»			
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	195,000	•			
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers	15,000	•			
13	Frais de chancellerie.	52,000	•			
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	160,000	»			
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	78,200	•			
CHAPITRE VI.						
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.						
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	75,000	•			
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000	•			
18	Quote-part de la Belgique, pour l'autépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700	•			
CHAPITRE VII						
COMMERCE. — ÉMIGRATION.						
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000	•			
20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.</i>)	30,000	•			
21	Service de l'émigration	50,000	•			
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833	•			
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucre	3,500	•			
24	Traitements d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000	•			

BEGROTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.			
HOOFDSTUK V.						
VERSCHILLENDEN UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.						
9	Jaarwedde van eenen kanselier en van eenen klerk der kanselarij, te Parijs; jaarwedde van eenen klerk der kanselarij, te Berlyn	21,500	21,500			
10	Jaarwedde van drogmans, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	167,150	167,150			
11	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubileering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buiten gewone en toevallige kosten	195,000	195,000			
12	Voorloepige hulpgelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000	15,000			
13	Kanselarijkosten.	32,000	32,000			
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationale koophandel.	160,000	160,000			
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voor-schotlen betrekkelijk het saldo van premiën met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren)	78,200	78,200			
HOOFDSTUK VI.						
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.						
16	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorzien uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begroting	75,000	75,000			
17	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000	4,000			
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verlopen jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700	700			
HOOFDSTUK VII.						
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.						
19	Verschillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000	112,000			
20	Handels-Museum : stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij. (<i>Inbegrepen eene som van 7,500 frank als tijdelijke last.</i>)	30,000	30,000			
21	Dienst der landverhuizing	30,000	30,000			
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der tollarieven	6,855	6,855			
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500	3,500			
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000	10,000			

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	2,000 "	
26	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	3,000 "	6,000 "
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 "	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.			4,395,355 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Etrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.			
HOOFDSTUK VIII.						
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.						
25	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 •				
26	Hulpgelden aan ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwes of kinderen, die geen recht op een pensioen, maar uit hoofde van hunnen behoeftigen toestand, aanspraak hebben op het bekomen van een hulpgeld	3,000 »	6,000 »			
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begroting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 •				
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN . fr.			4,395,353 »			

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 18^{en} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

JUL LIEBAERT.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^e .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1		Traitements du Ministre	
		Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :	
		GRADES.	
			Nombre d'agents du même grade.
			MONTANT de la DÉPENSE
		Secrétaire général	1 12,000 •
		Directeurs généraux	4 46,800 ▷
		Chef du cabinet	1 8,000 ▷
		Directeurs	5 45,700 ▷
		Chefs de division	9 60,600 ▷
		Bibliothécaire	1 8,000 ▷
		Chefs de bureau	14 70,200 ▷
		Sous-chefs de bureau	11 48,150 ▷
		Commis de 1 ^e classe	1 4,800 ▷
2		Expert commercial	24 69,035 ▷
		Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes	1 5,840 ▷
		Économe	25 52,975 ▷
		Expéditionnaires et attachés	1 2,880 ▷
		Huissier de cabinet	1 2,640 ▷
		Huissier de salle	24 46,625 ▷
		Messagers	1 2,250 ▷
		Classeur	1 2,000 ▷
		Garde du mobilier	4 5,000 ▷
		Fentiers	9 8,100 ▷
		Nettoyeuses	5 2,575 ▷
		Concierges	
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel	1,400 ▷
		Salaires des gens de peine temporaires	1,200 ▷
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours	10,000 •
		Fonds destiné aux nécessités imprévues	6,000 ▷
		TOTAL . fr.	318,570 ▷
		<i>Matériel</i> (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) :	
	a.	Chauffage et éclairage	fr. 26,450 ▷
	b.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles	18,850 ▷
	c.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère	15,500 ▷
3	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'administration centrale et l'annexe du Musée commercial à Lacken; menus frais, etc.	16,200 ▷
4		Fonds secrets	
5		Achat de décosations d'ordres de chevalerie	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^e fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
24,000 »	24,000 »	»	»	24,000 »	24,000 »	
518,370 »	514,775 »	3,795 »	»	504,775 »	477,164 89	
75,000 »	75,000 »	»	»	72,000 »	73,159 46	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	30,000 »	30,000 »	
657,870 »	655,775 »	3,795 »	»	640,775 »	614,324 58	
AUGMENTATION. . . fr.		3,795 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>			
		(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)	
	a.	ALLEMAGNE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 30,000 ,
	b.	AUTRICHE-HONGRIE. 4 — — — — .	21,000 → 50,000 ,
	c.	BRÉSIL 1 Ministre résident	16,000 → 20,000 ,
	d.	CHINE 1 — — — — .	16,000 → 30,000 ,
	e.	DANEMARK ET NOR- WÈGE. 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 12,000 ,
	f.	ESPAGNE. 1 — — — — .	21,000 → 18,000 ,
	g.	ÉTATS-UNIS. 1 — — — — .	21,000 → 45,000 ,
	h.	FRANCE 1 — — — — .	21,000 → 40,000 ,
	i.	GRANDE-BRETAGNE 1 — — — — .	21,000 → 30,000 ,
	j.	GRÈCE 1 Ministre résident	16,000 → 11,000 ,
	k.	ITALIE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 25,000 ,
	l.	JAPON 1 — — — — .	21,000 → 20,000 ,
	m.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. 1 Ministre résident	16,000 → 4,000 ,
6	n.	MAROC 1 — — — — .	16,000 → 12,000 ,
	o.	MEXIQUE 1 — — — — .	16,000 → 20,000 ,
	p.	PAYS-BAS 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 25,000 ,
	q.	PERSE 1 Ministre résident	16,000 → 20,000 ,
	r.	PORTUGAL 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 12,000 ,
	s.	ROUMANIE 1 — — — — .	21,000 → 13,000 ,
	t.	RUSSIE 1 — — — — .	21,000 → 50,000 ,
	u.	SAINT-SIÈGE 1 — — — — .	21,000 → 19,000 ,
	v.	SERBIE 1 — — — — .	21,000 → 14,000 ,
	w.	SUÈDE 1 Ministre résident	16,000 → 12,000 ,
	x.	SUISSE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 → 6,000 ,
	y.	TURQUIE. 1 — — — — .	21,000 → 20,000 ,
	z.	Traitements d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire.	16,000 → 12,000 ,
	a'.	Traitements des conseillers et secrétaires	
	b'.	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	<i>Observations.</i>
		AGGREGATION.	DIMINUTION.			
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
33,000	33,000	»	»	33,000	33,000	»
39,000	39,000	»	»	39,000	39,000	»
66,000	66,000	»	»	66,000	66,000	»
61,000	61,000	»	»	61,000	61,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	18,088 83	
28,000	28,000	»	»	33,000	33,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
33,000	33,000	»	»	33,000	33,000	»
34,000	34,000	»	»	34,000	34,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000	»
32,000	32,000	»	»	32,000	32,000	»
28,000	28,000	»	»	28,000	33,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
28,000	28,000	»	»	33,000	28,000	»
300,000	217,000	83,000	»	217,000	217,000	»
46,000	14,000	32,000	»	14,000	14,000	»
1,454,000	1,339,000	115,000	»	1,349,000	1,347,088 83	
AGGREGATION . . fr.		115,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, étafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitements d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin
10	»	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
11	»	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (e); frais extraordinaires et accidentels
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitements et solde fr. 37,925 »
	b.	Entretien et subsistance 53,600 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 5,000 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 5,675 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inaktivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget.
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 1,176,900	1,176,900 ▷	▷	▷	1,097,114 ▷	1,050,172 33	a) Voir tableau à la page 28.
1,176,900	1,176,900 ▷	▷	▷	1,097,114 ▷	1,050,172 33	b) EMPLOIS ADMINISTRATIFS.
160,000 ▷	160,000 ▷	▷	▷	268,171 05	236,926 50	Athènes. — 1 drogman 6,000 Belgrade. — 1 drogman 5,000 Constantinople. — 1 1 ^{er} drogman 12,000 — — 1 2 ^e id. 10,000 — — 1 com. de chanc. 3,000 Pékin. — 1 1 ^{er} interprète. 7,000 — — 1 élève-interp. 6,000 — — 1 lettré-interpr. 900 Tanger. — 1 chancelier 5,000 Téhéran. — 1 drogman 8,300 Tokio. — 1 lettré-interpr. 8,000 Alexandrie. — 1 candidat-drog. 4,000 Hankow. — 1 lettré-interpr. 2,000 Hong-Kong. — 1 lettré-interpr. 500 Kharkow. — 1 interprète 3,250 Kole. — 1 lettré-interpr. 2,100 Moscou. — 1 lettré-interpr. 1,000 Séoul. — 1 lettré-interpr. 1,000 Shanghai. — 1 interprète 8,000 — — 2 lettres-interpr. 3,300 Smyrne. — 1 drogman 8,000 — — 1 candidat-drog. 4,000 Sophia. — 1 drogman 4,900 Tientsin. — 2 lettres interpr. 4,000 Yokohama. — 1 interprète 6,000 — — 1 lettré-interpr. 2,800
160,000 ▷	160,000 ▷	▷	▷	268,171 05	236,926 50	EMPLOIS SUBALTERNAUX.
21,300 ▷	27,000 ▷	▷	5,500 ▷	21,000 ▷	17,000 ▷	Constantinople. — 2 khavass 2,800 — — 1 garçon bureau 1,800 — — 1 concierge 1,650 — — 1 capou-oglan 360 Le Caire. — 2 khavass 3,000 Tanger. — 3 khavass 2,550 Teheran. — 4 ghoulans et garde militaire. 7,000 Alexandrie. — 1 khavass 1,200 Bangkok. — 1 khavass. 850 Bombay. — 1 sepoys 350 Séoul. — 2 kizois 700 Smyrne. — 2 khavass. 1,800 Sophia. — 1 id. 1,200 Tunis. — 1 id. 900 Alep. — 1 id. 750 Andrinople. — 1 id. 750 Bagdad. — 1 id. 600 Beyrouth. — 1 id. 4,000 Brousse. — 1 id. 600 Danas. — 1 id. 600 Jérusalem. — 1 id. 720 Larnaca. — 1 id. 800 Le Caire. — 1 id. 1,000 Port-Saïd. — 1 id. 900 Rhodes. — 1 id. 50 Salonique. — 1 id. 750 Samson. — 1 id. 600 Trébizonde. — 1 id. 600 Tripoli. — 1 id. 500 Varna. — 1 id. 800 Frais de drogmanat et d'interpré- tariat remboursés sur comptes 1,720 Équipement et gratifications des khavass 3,600
b) 167,150 ▷	158,000 ▷	9,150 ▷	•	150,326 43	142,558 31	Fr. 167,150
195,000 ▷	195,000 ▷	▷	▷	205,000 ▷	176,985 72	c) Hôtels à Paris, Constantinople, Tokio, Séoul et Pékin.
45,000 ▷	45,000 ▷	▷	▷	45,000 ▷	•	d) Allemagne 3,600 Autriche-Hongrie. 2,000 Chine. 2,000 France. 3,500 Grande-Bretagne 2,000 Italie. 2,000 Japon. 2,000 Pays-Bas 3,000 Russie. 2,000 Turquie. 2,000 États-Unis 2,000 Supplements d'indemnité pour charges extraordinaire 6,000
d) 32,000 ▷	26,000 ▷	6,000 ▷	▷	26,000 ▷	26,000 ▷	Fr. 32,000
160,000 ▷	73,000 ▷	83,000 ▷	▷	60,000 ▷	42,977 82	
78,200 ▷	78,200 ▷	▷	▷	78,200 ▷	67,616 48	
668,830 ▷	574,200 ▷	100,150 ▷	5,500 ▷	553,526 43	475,135 53	
AUGMENTATION. . fr.		94,650 ▷				
75,000 ▷	75,000 ▷	▷	▷	91,000 ▷	87,896 29	
4,000 ▷	4,000 ▷	▷	▷	4,000 ▷	915 78	
700 ▷	700 ▷	▷	▷	700 ▷	454 80	
79,700 ▷	79,700 ▷	▷	▷	95,700 ▷	89,564 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VII.
		COMMERCE. — ÉMIGRATION.
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.</i>)
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucre.
24	»	Traitemen t d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE IX.
		SERVICES DIVERS.
»	»	Construction d'un hôtel pour le consulat général à Séoul (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des tremblements de terre en Italie (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des inondations en France (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
112,000	112,000	»	»	107,000	105,142 42	
50,000	30,000	»	»	20,141 60	16,763 56	
50,000	30,000	»	»	30,000	26,794 82	
6,835	6,835	»	»	6,833	6,835	
3,500	3,500	»	»	3,500	3,500	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000	
192,335	192,333	»	»	177,474 60	169,003 50	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,250	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,859 75	
1,000	1,000	»	»	1,000	994 97	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,104 72	
»	»	»	»	10,418 38	»	
»	»	»	»	(¹) 200,000	»	
»	⁽²⁾ 25,000	»	25,000	»	»	
»	25,000	»	25,000	240,418 38	»	
DIMINUTION. . . fr.		25,000 »				

⁽¹⁾ Loi du 13 mars 1909.⁽²⁾ Loi du 13 mai 1910.

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des chapitres	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation</i>
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
VII.	Commerce. — Emigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
»	Services divers (<i>pour mémoire</i>)
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
657,570	653,775	5,795	»	640,775	614,524 35	
1,454,000	1,539,000	115,000	»	1,549,000	1,347,088 83	
1,176,900	1,176,900	»	»	1,097,114	1,050,172 33	
160,000	160,000	»	»	268,171 05	236,926 50	
668,850	574,200	94,650	»	535,526 43	473,133 33	
79,700	79,700	»	»	98,700	89,364 87	
192,533	192,533	»	»	177,474 60	169,005 50	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,104 72	
	25,000	»	25,000	210,418 38		
4,595,553	4,206,908	215,445	25,000	4,398,179 46	3,984,120 23	
AUGMENTATION . . . fr.		188,445				

NOTE (a) DE LA PAGE 25.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Cologne.	Consul général.	19,000 »
—	Hambourg.	Consul.	10,000 »
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.	25,000 » (a)
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	8,000 »
Brésil	Saint-Paul.	Consul général.	24,000 »
Bulgarie	Sophia.	Consul général.	5,000 »
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.	29,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	22,000 »
—	Hong-Kong-Canton.	Consul.	5,000 »
—	Shanghai.	Consul général.	24,000 » (c)
—	Tientsin.	Consul général.	24,000 » (d)
Colombie.	Bogota.	Consul général chargé d'affaires.	5,000 »
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	26,000 »
Espagne	Barcelone.	Consul général.	5,000 »
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	18,000 » (d)
États-Unis d'Amérique .	Nouvelle-Orléans.	Consul.	20,000 »
— — —	Philadelphia.	Consul général.	16,000 »
— — —	San-Francisco.	Consul.	26,000 »
— (îles Philippines). .	Manille.	Consul général.	16,000 »
France (Possessions) .	Tunis.	Consul général.	24,000 » (d)
Grande-Bretagne. . . .	Londres.	Consul général.	22,000 »
— (Australie) . . .	Melbourne.	Consul général.	20,000 » (e)
— (Canada)	Ottawa.	Consul général.	22,000 »
— (Indes britanniques).	Bombay.	Consul général.	20,000 » (d)
— — —	Calcutta.	Consul.	20,000 »
— (Afrique australe) .	Johannesburg.	Consul.	20,000 » (f)
Guatemala	Guatemala.	Consul général, Ministre résident.	27,000 »
Italie.	Milan.	Consul général.	5,000 »
Japon	Kobe.	Consul.	20,000 »
—	Yokohama.	Consul général.	16,000 » (d)
— (Corée)	Séoul.	Consul général.	20,000 » (d)
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul.	24,000 » (e)
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	10,000 » (b)
Pérou	Lima.	Consul général, Ministre résident.	20,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général.	5,000 »
—	Moscou.	Consul général.	18,000 » (b)
Siam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	20,000 »
Turquie	Smyrne.	Consul général.	5,000 »
Égypte.	Alexandrie.	Consul.	18,000 »
Uruguay	Montevideo.	Consul.	14,000 » (g)
Venezuela	Caracas.	Consul général chargé d'affaires.	16,000 »
Traitements des vice-consuls : 7 au traitement de 9,000 francs ; 6 au traitement de 8,000 francs ; 8 au traitement de 7,000 francs ; 9 au traitement de 6,000 francs . . .			28,000 »
Explorations.			5,000 »
Indemnités d'intérim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			221,000 »
			50,000 »
			11,900 »
			1,176,000 »

(a) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 12,000 francs.

(b) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 2,000 francs.

(c) Outre la jouissance d'un hôtel.

(d) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 4,000 francs.

(e) Outre la jouissance d'une chancellerie.

(f) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 7,000 francs.

(g) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 1,000 francs.

(99)

(ANNEXE AU N° 4^V)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1940-1944.

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1941.

ART. 5. — *Achat de décosations d'ordres de chevalerie.*

Par arrêté royal, en date du 9 mai 1940, mon Département a été chargé de l'administration des ordres de l'Étoile africaine, de la Couronne et de Léopold II.

Le crédit de 30,000 francs inscrit à l'article 5 du projet du Budget pour l'exercice 1941 étant destiné à servir à l'achat des insignes de ces ordres ainsi que de ceux de l'Ordre de Léopold, cet article devrait être libellé comme il est indiqué ci-dessus.

[La note qui précède remplace celle relative à l'article 5, qui figure page 3 du projet de Budget (*Doc., n° 4-V*).]
